# Le point sur (in)

Autor(en): **Berenstein-Wavre, Jacqueline**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-284283

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# Le point sur (in)

## De l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes au contre-projet du Conseil fédéral

### Un peu d'histoire

Le 15 décembre 1976, 20 femmes, formant le comité d'initiative élargi avec, à leur tête, Lydia Benz, présidente, apportent à la Chancellerie fédérale à Berne les 57 531 signatures légalisées, classées par cantons et par communes. Initiative dont les principes avaient été votés par le Congrès de Berne en janvier 1975. L'objectif est rempli, le budget est tenu, il n'y a pas de dettes.

Le 13 janvier 1977, la Chancellerie fait savoir que l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes a abouti. Alors se met en marche la mécanique de fonctionnement de notre démocratie directe. Cela veut dire que le Conseil fédéral doit rédiger un rapport sur cette initiative, prendre position et soumettre cette position aux Chambres fédérales qui décident quel texte sera soumis au peuple en votation fédérale.

C'est ce qui s'est passé de 1977 à 1980, la votation ayant été fixée le 14 juin 1981. Durant les années 77, 78 et 79, le Conseil fédéral (très peu pressé) décide de consulter les cantons, les partis, les organisations économiques, les associations féminines. Les cantons sont en majorité contre, les partis pour, les patrons contre, les syndicats pour, ainsi que la majorité des associations féminines. Bref, ce n'est pas très positif.

### Astuce de M. Furgler

En mars 1978 commence une autre procédure de consultation, celle du projet de constitution fédérale. Mme Lydia Benz et d'autres femmes étaient membres de la commission chargée de rédiger ce projet, si bien que ce n'est pas un hasard si l'article 9 alinéa 3 de ce projet de nouvelle constitution reprend le sens de l'initiative « déposée fin 76 par les organisations féminines, qui demande notamment que le droit au salaire égal pour un même travail soit inscrit dans la Constitution » (rapport page 36).

Dans les réponses à la très large procédure de consultation, l'article 9 n'est pas contesté. Tout le monde, ou presque, l'accepte.

Alors M. Furgler le choisit pour l'opposer à l'initiative, en conclusion du rapport présenté aux Chambres en novembre 1979. C'est ainsi que cet article 9 alinéa 3 deviendra contre-projet et peut-être, s'il est accepté par le peuple, alinéa 2 de l'article 4 de la Constitution fédérale, en vigueur aujourd'hui.

### Débats aux Chambres

En juin 1980, grand débat au Conseil national. Les socialistes soutiennent l'initiative contre le contreprojet. Ils sont battus. Le contreprojet est accepté à une très grande majorité. Il en sera de même au Conseil des Etats en octobre 1980, où M. Furgler défend pendant plus d'une heure, avec ardeur et intelligence, l'égalité des droits et surtout l'égalité des salaires pour un travail de valeur égale.

### Création de (in) et retrait de l'initiative

En juillet 1980 est créé à Berne la communauté d'action (in) pour l'égalité des droits entre hommes et femmes. (in) comme initiative. Son but est de préparer la campagne pour le OUI, de convaincre un maximum de citoyennes et de citoyens et à cette fin de récolter de l'argent.

Le 11 octobre, après le vote du Conseil des Etats, le comité de l'initiative décide à la majorité requise, et le cœur gros, de retirer son initiative pour laquelle il s'était tellement battu afin qu'un seul texte soit soumis au peuple. Il perdait ainsi le délai de 5 ans pour la réalisation de l'égalité et l'égalité de chance, qui figuraient dans l'initiative et pas dans le contreprojet.

### Aujourd'hui (in)

(in) comprend maintenant près de 1 000 membres individuels, femmes et hommes. Quelques grandes entreprises ont déjà répondu favorablement aux appels financiers. Cela va bien. Mais ce n'est pas suffisant. Il faudrait fin mars environ 2 000 membres romands. Pour cela, le tract comprenant un bulletin de versement doit encore être très largement répandu. Une brochure pour conférencier va être éditée ainsi qu'un ABC de l'égalité dont les lecteurs de FEMMES SUISSES auront, je l'espère, la priorité.

(in) met en vente des sacs de jute, des parapluies automatiques, des T-shirts, des pendentifs. Les associations qui vendront ces articles pourront garder pour elles un petit bénéfice.

Pour tous renseignements : (in) case postale 302, 1211 Genève 25 ou FEMMES SUISSES, qui sera aussi au courant.

SOYEZ (in)

**Jacqueline Berenstein-Wavre**
vice-présidente de (in)

OPINION

## Pour un téléphone-convivialité

On dit que dans notre civilisation de consommation, de télévision, de supermarché et de gens pressés, beaucoup de personnes souffrent de ne pouvoir communiquer, d'être seuls, d'ignorer la participation. Peut-être sont-ils trop timides, trop jeunes, trop vieux, étrangers...

Et pourtant les services sociaux, les psychologues, les sociologues, les politiciens, tentent de trouver des remèdes. Ils font des enquêtes, rédigent des rapports, votent des crédits, ouvrent des permanences etc. Mais cela ne suffit pas.

Alors j'ai pensé au téléphone-convivialité.

3 ou 4 numéros de téléphone où 10 communications peuvent aboutir simultanément. « Allo, ici téléphone-convivialité, vous pouvez parler ou écouter ». Cris et chuchotements. J'écoute sapin vert et pépé 36, je parle, je partage des idées, j'interviens dans une conversation, je participe. D'autres, des inconnus, m'aident à sortir de ma solitude.

L'expérience a été tentée par les PTT à Montpellier. Ce fut et c'est encore un succès foudroyant et positif. D'après une sociologue qui a analysé les conversations, un quart seulement de pornographie, pas de réclames publicitaires ou de propagande politique, mais des contacts, et encore des contacts entre personnes seules et ceci 24 heures sur 24.

Ce n'est pas comme « La Main tendue ». Là, les personnes appellent un numéro et des spécialistes répondent. Ici, on ferait le numéro de téléphone-convivialité pour écouter, comme on ouvre la radio ou la TV. Mais la différence c'est que le téléphone est personnel, on parle et on est entendu.

Je crois que, aujourd'hui, ce type d'échanges répondrait à un besoin. Un groupe de travail devrait étudier cette question. Que ceux et celles qui s'intéressent à ce projet écrivent à FEMMES SUISSES.

En toute convivialité.

Jacqueline Berenstein-Wavre.